



XI. — Arquebuserie et artillerie.

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

N° 488.025

Grenade explosive percutante.

MM. Otto BUSS résidant en France (Seine-Inférieure) et ALBERT DELAS résidant en France (Seine).

Demandé le 22 juillet 1915, à 15^h 50^m, à Paris.

Délivré le 24 mai 1918. — Publié le 13 août 1918.

La présente invention a pour objet une grenade explosive percutante pouvant être lancée à la main aussi loin que possible, et dont l'explosion est assurée en toute certitude par la chute même de l'engin.

La description qui va suivre en regard des dessins annexés donnés, à titre d'exemple, fera bien comprendre les particularités et la nature de l'invention.

La fig. 1 est une coupe verticale de la grenade par XX, fig. 3.

La fig. 2 en est un plan.

La fig. 3 une vue extérieure.

La fig. 4 une vue de la grenade prête à être lancée.

La grenade est constituée essentiellement par un corps A contenant la charge explosive L. Ce corps peut affecter la forme tronconique, sphérique, cylindrique ou autre.

Il porte à ses deux extrémités opposées deux trous taraudés.

Dans l'un d'eux est vissée une pièce cylindrique creuse B ouverte à sa partie supérieure, et dans le fond, percé de trous M, de laquelle est placée une amorce au fulminate de mercure N.

L'autre trou taraudé porte un bouchon C dont la partie extérieure est munie d'un anneau dans lequel passe une ou plusieurs tresses ou rubans I.

Dans le bouchon B, coulisse librement une masse D portant à l'extérieur un épanouissement O le plus large possible, afin que grâce à la position occupée par le centre de gravité de la grenade, cet épanouissement vienne avec certitude en contact avec le sol au moment de la chute.

La masse D, qui constitue la masse percutante, est retenue par un fil de fer, de plomb ou d'acier H passant dans des trous du bouchon B et de la tige de la masse D.

Enfin, les tresses ou rubans I peuvent être emmagasinées dans une enveloppe E réunie par des cordons de retenue P à une pince en bois à ressort F, placée entre le corps de la grenade A et l'épanouissement O de la masse percutante D.

Cette disposition constitue une sécurité empêchant la masse percutante D d'agir en cas de chute de l'engin pendant sa manutention.

Pour faire usage de cette grenade on procède de la façon suivante :

On retire la pince F et l'enveloppe E; on saisit l'engin par l'extrémité des rubans I et on le lance comme avec une fronde; un homme de force moyenne peut ainsi lancer 500 grammes à 50 mètres. Elle peut être également lancée comme une grenade ordinaire.

Les rubans ou tresses I agissent à la façon

d'un empennage, et font que l'engin dont le centre de gravité est près du percuteur, tombe sur ce dernier.

Le choc produit le cisaillement du fil d'acier, de plomb ou de fer H retenant la masse percutante D et l'explosion a lieu.

RÉSUMÉ.

Cette invention a pour objet :

1° Une grenade percutante, caractérisée en ce qu'elle comporte à l'une de ses extrémités un flot de tresses ou rubans servant au lancement et agissant ensuite comme empennage pour assurer la chute de l'engin sur la masse percutante, et provoquer la rupture

d'un fil métallique qui au repos rend la masse percutante solidaire du corps de la grenade.

2° Un dispositif de sécurité pour la grenade, mentionnée sous 1°, servant en même temps à faciliter sa manutention, constitué par une enveloppe coiffant le corps de la grenade et ses rubans, reliée par des cordons de retenue à une pince de fixation disposée entre l'épanouissement du percuteur et le corps de la grenade.

OTTO BUSS ET ALBERT DELAS.

Par procuration :

ARMENGAUD jeune.

Fig. 1.

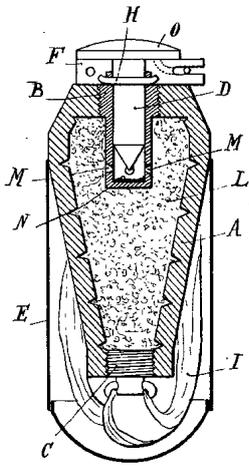


Fig. 3.

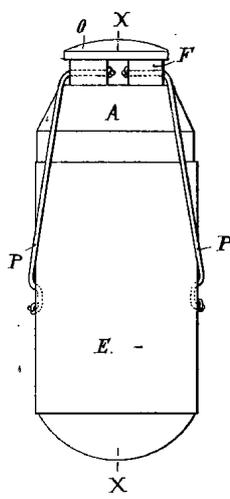


Fig. 4.

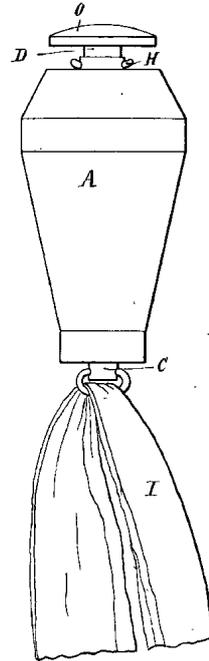


Fig. 2.

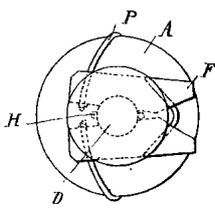


Fig. 1.

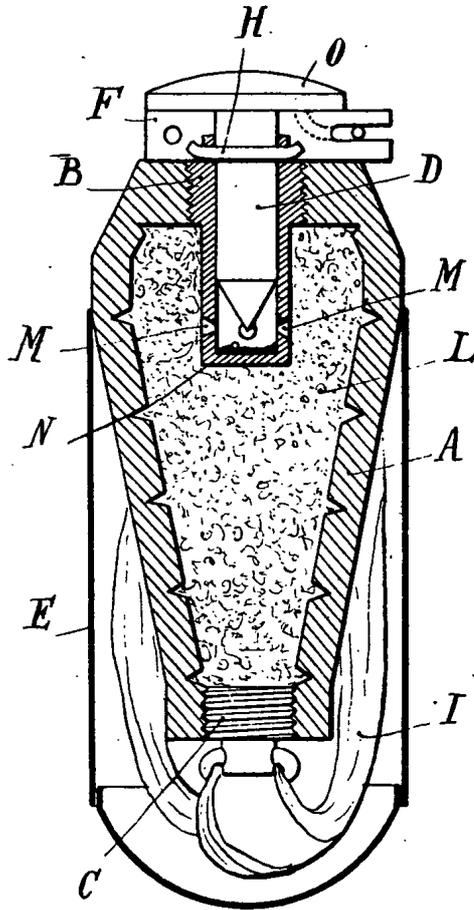


Fig. 3.

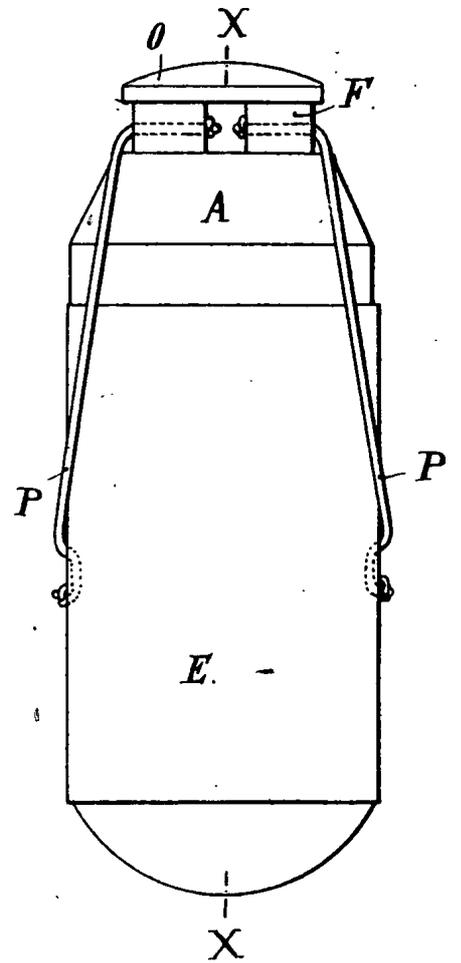


Fig. 2.

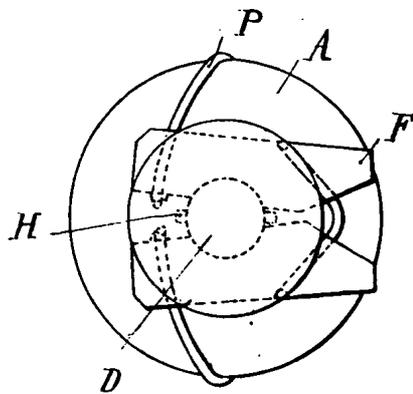


Fig. 4.

